

« Accompagnement des mesures PPRT relatives aux prescriptions de travaux de protection dans l'habitat »

Groupe de travail « Ingénierie » - réunion du 26 juin 2012

Présents : Gérard BERNE (SPIRAL- DREAL Rhône-Alpes) ; Fabien BORDON (Grand Lyon / Agenda 21 Vallée de la Chimie) ; Lydie BOSC (SPIRAL - DREAL Rhône-Alpes) ; Jacques COUDERT (Grand Lyon / DGDU) ; Flore FAUGERON (SPIRAL - DREAL Rhône-Alpes) ; Bénédicte HINSCHBERGER (Ville de Pierre Bénite) ; Marc MICHEL (Ville de Pierre Bénite) ; Gérard PERROTIN (Mairie de Salaise sur Sanne - IRMA) ; David PEREZ (URBANIS) ; Xavier RICHARD (DDT 69 / SPAR) ; Sandra DECELLE LAMOTHE (Agence EDEL - AMO PPRT Grand Lyon) ; Isabelle CHARPIN (APORA) ; Benjamin LE ROUX (Ineris)

Excusés : Delphine AGIER (PACT ARIM du Rhône) ; Bernard LE RISBE (Mairie de Jarrie - Association des Maires de l'Isère) ; Danielle SAUGE-GADOUD (Ville de Feyzin) ; Lise TORQUET (SPPPY – DREAL Rhône-Alpes / UT Isère)

Ordre du jour

- Cartographie des acteurs (suite) : proposition d'une action spécifique dédiée aux professionnels du bâtiment
- Présentation des fiches basées sur la collecte de retours d'expériences et identification des axes thématiques du séminaire d'échanges
- Remontée des travaux et questionnements du GT au Ministère
- Poursuite des travaux : étude de définition d'un dispositif d'accompagnement

Lancement d'une action spécifique auprès des professionnels du bâtiment

Il est proposé d'initier une démarche spécifique à l'attention des professionnels du bâtiment et des artisans, visant à mettre en place des actions de communication et de sensibilisation de la profession sur les travaux de protection contre les risques technologiques.

Cette proposition émerge des entretiens réalisés avec les acteurs, parmi lesquels les représentants des professionnels du bâtiment et des artisans (CAPEB¹ Rhône-Alpes et FFB² Rhône). Cette démarche spécifique permettrait notamment de sensibiliser les professionnels sur la spécificité des travaux à réaliser et les enjeux sous-tendus par les prescriptions de travaux de protection, à savoir la connaissance d'un marché qui s'ouvre sur des territoires et dans une temporalité déterminés, la technicité des interventions, mais aussi les questions relatives à la réalisation du diagnostic, la

¹ CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

² FFB : Fédération Française du Bâtiment

responsabilité du prescripteur (a priori ce ne serait pas le rôle des artisans et des professionnels du bâtiment) ou encore la vérification des performances à la réception des travaux.

Il s'agit également de considérer les problématiques propres à la profession telles que les difficultés en matière de sensibilisation et de communication, liées à la forte fragmentation et à la faible disponibilité des professionnels concernés.

Il est prévu d'associer à cette démarche divers acteurs, en premier lieu les représentants des professionnels du bâtiment et des artisans, et les services de l'État, tels que la DREAL Rhône-Alpes (dont le service Construction), ainsi que la DIRECCTE et des DDT, et les experts techniques de l'Ineris et du CETE de Lyon.

Les membres des SPPPI de Rhône-Alpes et du GT Ingénierie sont également conviés, ainsi que les acteurs de l'énergie et du logement (Ademe, ALE, CAUE, Pact, Urbanis).

Cette démarche d'accompagnement des artisans et des professionnels du bâtiment pourrait donner lieu à l'élaboration d'une plaquette de sensibilisation de ces professionnels sur les travaux de protection dans l'habitat.

En ce qui concerne la diffusion, il conviendra de s'appuyer sur les outils de communication et les démarches d'information et de formation existants au sein de la profession du bâtiment, de manière à optimiser leur utilisation. L'idée est de cibler les professionnels les plus concernés par les travaux, en fonction du périmètre de leurs activités et de leurs corps de métiers (communes soumises à un PPRT, types de travaux).

Enfin, cette démarche permettra de mener des réflexions sur la pertinence de mettre en place des formations (de quel type, selon quelles modalités ?), et sur d'éventuelles modalités de labellisation (sachant que ce dernier point relève du niveau national).

Benjamin Le Roux (Ineris), évoque le groupe de travail national lancé par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), auquel participent les CETE de Lyon et Normandie Centre et l'Ineris. Dans ce cadre, une rencontre est prévue avec les syndicats professionnels du bâtiment au niveau national le 2 octobre prochain.

En effet, la DGPR souhaite fin 2012 et 2013 mettre l'accent sur la mise en œuvre des travaux de protection, avec pour cibles :

- les riverains ;
- les collectivités territoriales ;
- les professionnels du bâtiment.

Des réflexions sont en cours sur les actions de communication, sensibilisation ou formation à mener, ainsi que sur les outils et dispositifs correspondants à créer (quels acteurs pour quels missions).

Isabelle Charpin (Apora) s'interroge sur l'articulation entre les travaux entrepris à l'échelle nationale et à l'échelle de la région.

Lydie Bosc (DREAL – SPIRAL) précise que la démarche d'accompagnement des mesures PPRT initiée par les SPPPI en Rhône-Alpes a été présentée à l'instance nationale de suivi des PPRT et que la DGPR est intéressée et en attente des supports de communication réalisés par le GT Fiches techniques. Nous pourrions aussi envisager de réaliser une contribution du GT en vue de la rencontre nationale du 2 octobre.

Par ailleurs, l'initiative rhonale est née d'une attente et d'une mobilisation locale qui ont engendré une dynamique forte. Il s'agit avant tout d'une réponse à des préoccupations du terrain qui sont remontées au sein des deux SPPPI.

Gérard Perrotin (mairie de Salaise sur Sanne) s'interroge sur l'opportunité d'organiser des opérations mutualisées de travaux sous la forme de « marchés groupés », pris en charge par la collectivité, ce qui constituerait l'accompagnement le plus abouti qui pourrait être proposé. Il est fait remarquer que cette forme de marché impliquerait de recourir plutôt à des entreprises de BTP de taille importante et davantage structurées et risquerait d'écarter les artisans locaux. La faisabilité administrative, juridique et financière d'une telle initiative est à étudier.

David Perez (Urbanis) insiste sur l'importance, pour la bonne réalisation des travaux, du volet mise en œuvre par les professionnels du bâtiment, et donc d'une compétence reconnue associée à une formation. Il fait le parallèle avec ce qui se fait en matière de travaux d'économie d'énergie.

Présentation des retours d'expériences

Plusieurs retours d'expériences d'opérations menées sur différents territoires, sur différentes thématiques, et développant des méthodes particulières ont été collectés. Ils constituent des éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour construire un dispositif d'accompagnement des prescriptions de travaux de protection contre les risques technologiques.

Les expériences identifiées font l'objet de rédaction de fiches techniques qui seront partagées prochainement au sein d'un site collaboratif, accessible aux membres du groupe de travail.

Il est également prévu de présenter ces expériences au cours d'un séminaire d'échange qui sera organisé à l'automne.

Deux démarches expérimentales présentées relèvent de l'OPAH Copropriétés Rhône-aval, il s'agit de la copropriété le Soleil à Pierre Bénite et de la Grande Serve à Feyzin. Ces deux expériences nous permettent d'analyser la prise en considération des risques technologiques dans un projet de réhabilitation du bâti, ainsi que le montage de projet opérationnel et financier et la démarche de suivi animation mis en place.

Elles permettent également d'étudier la question du passage d'objectifs de performance à un programme de travaux et de disposer de données en termes de coûts.

Malheureusement, nous ne disposons pas encore des résultats de l'OPAH expérimentale Risques technologiques menée en Isère, qui doit faire l'objet d'un guide méthodologique réalisé par la DGPR.

Deux autres expériences correspondent à des opérations de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondations. Elles présentent des exemples d'actions de sensibilisation et de communication, organisées auprès des riverains propriétaires et des professionnels du bâtiment (ALABRI). Elles nous permettent également d'étudier les montages opérationnels et financiers qui ont été mis en œuvre, ainsi que des exemples de diagnostic technique du bâti ou de démarches de suivi-animation d'opérations.

Jacques Coudert (Grand Lyon) relate les premiers résultats de la démarche de l'EPTB Saône Doubs : 80 demandes de diagnostic sur 150 attendues, mais peu de travaux réalisés par la suite. Les riverains sont "habitués" à être inondés tous les 3-4 ans. En outre il s'agit d'inondations lentes, qui permettent de prendre des dispositions de protection.

Enfin, deux autres opérations sont présentées : la démarche Vulnéralp et l'action Mur/mur.

Vulnéralp est un programme mené à Grenoble pour évaluer la vulnérabilité face au risque sismique (vulnérabilité du bâti et vulnérabilité des personnes). Il constitue une expérience intéressante en matière de méthode de planification de l'action (diagnostic non seulement du bâti mais de la culture et de la connaissance du risque ; stratégie de priorisation).

Mur/mur est une opération de rénovation thermique des bâtiments menée sur l'agglomération grenobloise. Elle peut nous apporter des éléments en termes de montage financier et sur la mise en place d'un référentiel de travaux. A noter qu'elle est réalisée dans le cadre d'une opération plus large de requalification des quartiers anciens.

D'autres opérations menées pourront également alimenter nos réflexions en vue du séminaire d'échange d'expériences, notamment l'OPAH expérimentale risques technologiques en Isère³, le PIG d'Orléans (réduction de la vulnérabilité au risque inondation), ou encore la mise en œuvre des mesures du PPRT de Bassens (Gironde)⁴.

Benjamin Le Roux (Ineris) signale l'existence d'une expérience menée dans les Pays de Loire dans le cadre des études de vulnérabilité du PPRT, relatives aux travaux de protection dans l'habitat soumis au risque de suppression. Il s'agit notamment de l'appropriation par les artisans des éléments délivrés par le bureau d'étude spécialisé. L'expérience devrait se poursuivre par une phase d'accompagnement de la mise en œuvre des travaux.

³ Voir l'article sur le site d'AMARIS : <http://www.amaris-villes.org/actualites-agenda/actualites/77-opah-un-outil-efficace-pour-accompagner-la-realisation-des-trava>

⁴ Voir l'article sur le site d'AMARIS : <http://www.amaris-villes.org/actualites-agenda/actualites/62-pprt-de-bassens>

D'autres expériences susceptibles d'enrichir notre démarche, notamment des initiatives d'acteurs privés, sont citées. Il s'agit de démarches menées par des entreprises souhaitant anticiper les prescriptions du PPRT à l'occasion de travaux (ex. d'activités industrielles à Saint Priest). A Pierre Bénite, à l'occasion d'opérations de changement de vitrines de commerces réalisées dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et les commerces), les cahiers techniques de l'INERIS sur les travaux de protection ont été fournis par la Mairie. Cependant, ces initiatives privées sont difficiles à repérer.

Sandra Decelle (agence EDEL – AMO Grand Lyon) propose d'identifier et d'étudier en amont les démarches entreprises par les particuliers concernés par les prescriptions de travaux de protection, de manière à les anticiper et définir les stratégies de communication et de diffusion de l'information qui seraient les plus efficaces. Cette réflexion sur la diffusion doit être réalisée en lien avec le GT Fiches techniques.

Préparation du séminaire

Thèmes

Sur la base des expériences analysées, des axes thématiques pourraient être développés lors du séminaire d'échanges :

- le suivi-animation des opérations ;
- les synergies entre différents acteurs et différents types d'opérations ;
- la communication et la sensibilisation, auprès des habitants et des professionnels impliqués ;
- le montage financier et administratif.

Cibles

Il s'agit d'un séminaire d'échange d'expériences plus qu'un événement de communication. Il est proposé de focaliser la cible sur les collectivités territoriales et les membres des SPPPI. Est rappelé le rôle important des collectivités en matière de relais d'information et d'expériences.

On recherchera par ailleurs des partenariats possibles, en matière d'apports d'expériences ou autres : dans le cadre de ce séminaire, si nous proposons de la matière, les participants sont également porteurs de ressources et contributeurs.

Le format qui sera proposé lors de ce séminaire pourra influencer sur le contenu et la qualité des interventions. Il est certainement préférable d'envisager des séances en ateliers qui facilitent les échanges et l'apport de matière de la part des participants.

Il est proposé de demander à la DGPR d'ouvrir le séminaire.

Il pourrait se dérouler au Grand Lyon (sollicitation à faire).

Les membres du GT sont invités à émettre des propositions et idées pour la préparation et l'organisation du séminaire (expériences, partenariats, intervenants, ...)

Cartographie des acteurs

Les membres du GT insistent sur l'intérêt de finaliser la cartographie des acteurs (avec leurs liens, leurs réseaux, leurs compétences, leurs actions..), sur la base de l'ensemble des éléments collectés via les entretiens et les expériences.

Formation des agents des collectivités

Outre le séminaire, il est proposé de penser d'ores et déjà à l'organisation avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) des formations à destination des agents des collectivités territoriales. Cette idée est à considérer mais apparaît un peu prématurée, car les outils (supports de communication, kit collectivités et dispositif d'accompagnement) sont en cours de réalisation.

Remontée des travaux du GT au ministère

Au fil des travaux, le groupe de travail a souhaité faire remonter un certain nombre de questions au Ministère. En effet, ont émergé lors des entretiens et de nos échanges des questions auxquelles nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'apporter une réponse, ainsi que des difficultés pressenties de mise en œuvre des prescriptions. Elles nous conduisent à informer et alerter la DGPR de manière formalisée.

Ce courrier aura également pour but de partager, rendre compte et valoriser l'avancement de nos travaux, et d'envisager une collaboration accrue entre les niveaux national et régional, en proposant de jouer un rôle de relais local d'expérimentation.

La discussion s'ouvre sur les questions des garanties de protection et de la maintenance des aménagements de protection réalisés. Si elles ne sont pas considérées comme prioritaires parmi les points soulevés, elles ont une signification quant à l'importance donnée à la protection des habitants : il s'agit de montrer que l'on se préoccupe de la protection des riverains dans la durée et pas seulement dans la période post approbation.

La question de la responsabilité au niveau du diagnostic et de la mise en œuvre des travaux apparaît comme cruciale et prioritaire. Le prescripteur engage sa responsabilité, et dans le cadre d'opérations qui nécessiteraient une priorisation des travaux cette dimension est d'autant plus délicate. Il semble que seuls des maîtres d'œuvres spécialisés pourraient être en mesure d'engager cette responsabilité.

Le dernier point de l'ordre du jour (étude de définition) est reporté. Le séminaire permettra d'alimenter cette étude.

La prochaine réunion du GT se tiendra le **mardi 4 septembre 2012 à 14h**, à la DREAL Rhône-Alpes (salle RR04B – rez-de-chaussée).

Elle sera consacrée à l'organisation du séminaire d'échanges d'expériences.